Destitution de nationalité “pas légale”

26/04/2010 à 12h13

Un responsable du Nouveau Centre (NC) a condamné aujourd’hui “l’idée même de priver un citoyen de sa nationalité” suite à une menace en ce sens du ministre de l’Intérieur Brice Hortefeux contre un homme soupçonné de polygamie et de fraude aux aides sociales.

Le suspect était par ailleurs le conjoint d’une femme verbalisée pour conduite en niqab. “Si ces accusations sont vérifiées, nous demandons que les sanctions prévues par la loi soient appliquées, fermement. La législation en vigueur ne prévoit pas de destitution de nationalité dans ce genre d’infraction à la loi”, affirme dans un communiqué Aziz Senni, secrétaire national aux Entreprises au NC.

“Au nom de la République, nous condamnons l’idée même de pouvoir priver un citoyen de sa nationalité”, ajoute-t-il. Selon lui, “il ne s’agit à aucun moment de cautionner le comportement de cet homme – s’il est avéré – mais d’éviter un emballement politique, médiatique, social qui conduit une nouvelle fois à la stigmatisation d’une partie de notre population”. **“Notre pays serait officiellement composé de deux types de citoyens, ceux que l’Etat peut destituer de leur identité et les autres”, pour qui il ne faut pas “provoquer au sein de notre société des fractures irréparables” qui alimenteraient “les extrémistes, politiques ou religieux”.**

source